Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_050-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime)

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_050 DOMAINE ET PATRIMOINE - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE

(Rapporteur : DU MOTTAY Éric)

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;*

***VU** la circulaire du 12 février 1996 (B.O.M.E.L.T.T 96/15) relative aux opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements publics,*

***CONSIDÉRANT** que le conseil municipal délibère chaque année et avant le vote du compte financier unique, sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la commune au titre de l'année qui précède,*

Chers collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2025 et sera annexé au compte administratif de la commune.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2025. certains actes ci-dessous ne sont pas encore régularisés (en attente de la signature de l'acte) :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_050-DE

Nature	Réf cad	Adresse	Type de bien	Zonage PLUi	Surface en m²	Prix de vente	Date CM	Date de signature	Budget
V	BE 656	ZAC du Champ Daguet ilot 3.3	Terrain à bâtir	UO1	3219	341 353,20 €	21/03/2022 07/04/2025 03/11/2025	29/12/2025	ZAC CD
A	AP 305, 306, 421, 423	5 rue de Brocéliande	Ensemble immobilier (cellules commerciales et logements)	UO1	217	950 000 €	10/07/2025	24/11/2025	ZAC MS
V	BE 80, 168, 175, 203, 857, 865	ZAC du Bout du Monde	Parcelles de terre	1AUO1	215 275	2 414 789,32 €	10/07/2025	07/11/2025	ZAC MS
A	BE 826	Rue Etienne Marchand	Emprise chemin piétons	UC2	38	1 €	24/11/2022	24/10/2025	ZAC CD
A	AP 449 448 452 453	Rue de l'Église	Rétrocession délaissés	UO1	39	Rétrocession gracieuse	21/09/2020	24/10/2025	ZAC MS
A	AP 177 353	Rue Alphonse Milon	Cellules commerciales et 3 stationnements	UO1	237	864 009,60 €	03/04/2025	25/07/2025	GPCC

A= Achat / V= Vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE PRENDRE ACTE du bilan 2025 des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune ;

2°/ DE PRÉCISER que ce bilan sera annexé aux comptes financiers uniques respectifs des budgets concernés.

LE CONSEIL PREND ACTE

Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
MOREL Christian